



Filière Soins infirmier

DESCRIPTIF DE MODULE

Filière : Soins infirmiers

Domaine : Santé

1 **Intitulé du module** **Méthodes, démarches et outils 1.1** **2021-20**

Code

S.SI.370.1307.F.19

Niveau Caractéristique

Type de formation

Bachelor Module de base

Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion de la filière en soins infirmiers selon l'art. 25 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO

Type

Organisation temporelle

- | | | | |
|-------------------------------------|------------------------|-------------------------------------|-----------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Module principal | <input type="checkbox"/> | Semestre de printemps |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Module sur 1 semestre | <input checked="" type="checkbox"/> | Semestre d'automne |
| <input type="checkbox"/> | Module sur 2 semestres | | |
| <input type="checkbox"/> | Autres:..... | | |

2 **Organisation**

Crédits ECTS 5 ECTS

Langue principale d'enseignement

3 **Prérequis**

4 **Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage**

- | | | | |
|-------------------------------------|------------------|--------------------------|----------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Français | <input type="checkbox"/> | Allemand |
| <input type="checkbox"/> | Italien | <input type="checkbox"/> | Anglais |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Pas de prérequis | <input type="checkbox"/> | Autre |
- Rôle d'expert-e en soins infirmiers: en particulier la compétence A1 et A4
 - Rôle de communicateur-trice : en particulier les compétences B2 et B3
 - Rôle de collaborateur-trice : en particulier les compétences C1 et C4
 - Rôle de manager : en particulier la compétence D2
 - Rôle de promoteur-trice de la santé
 - Rôle d'apprenant-e et formateur-trice : en particulier la compétence F1
 - Rôle de professionnel-le

Objectifs généraux d'apprentissage

- Elaborer en partenariat avec le patient/bénéficiaire de soins, une démarche de soins basée sur le modèle conceptuel de soins de V. Henderson en exerçant le raisonnement et le jugement professionnel
- Réaliser des transmissions pertinentes afin d'assurer la continuité des soins dans une perspective intra et inter professionnelle.
- Utiliser un langage professionnel et identifier les différences entre une écriture réflexive et scientifique B3.
- Maîtriser les règles du calcul professionnel.

- Définir et comprendre la notion de qualité des soins à différents niveaux (pratique individuelle, service et institution de soins, système de santé) et expliquer les concepts liés à la qualité des soins (sécurité des patients, démarche qualité, etc)
- Connaître la démarche de pratiques basées sur des preuves (EBN) et identifier son utilité dans la démarche de soins infirmiers.

5 Contenu et formes d'enseignement

La démarche de résolution de problèmes

La démarche de soins, les liens avec un modèle de soins infirmiers et le rôle professionnel, son utilisation à partir du modèle de V. Henderson et dans différents milieux de soins.

Le modèle conceptuel de V. Henderson

Les transmissions écrites et orales : outils, exigences d'écriture et de langage professionnel. Les règles du calcul professionnel et les capacités professionnelles attendues dans ce domaine. L'écriture professionnelle : terminologie professionnelle, écriture scientifique, écriture réflexive. Introduction à l'Evidence Based Practice
Introduction au concept de qualité des soins et de sécurité des patients

Typologie du module : théorique laboratoire APP/séminaire mixte blended learning stage

6 Modalités d'évaluation et de validation

Les conditions de validation sont présentées aux étudiants au début du module. Le module est validé par 2 épreuves. Les 5 crédits ECTS ne seront obtenus que si les deux épreuves sont validées. L'étudiant-e doit obligatoirement valider ce module avant le début du BSc 3. Si ce n'est pas le cas, une prolongation des études sera décidée.

1. **Dossier écrit** : réalisé en principe à trois étudiant-e-s, démontrant la capacité à élaborer une démarche de soins rigoureuse, en se référant au modèle de V. Henderson et en respectant les critères d'une écriture professionnelle (session d'examen semestre d'automne). Modalité particulière en cas d'absence aux séminaires : la validation se fera par un travail individuel du dossier écrit.
2. **Test de calcul** : évaluation individuelle écrite sur table pour le calcul professionnel Le test de calcul professionnel est validé à condition qu'il ne présente aucune erreur dans les réponses aux problèmes posés, y compris les parties concernant l'estimation et la plausibilité.
3. **Les crédits sont attribués si l'étudiant-e obtient au moins la qualification « E » à la première épreuve (dossier) et la qualification « validé » à la 2ème épreuve (test de calcul).**
4. **En cas de FX pour la première épreuve (Dossier écrit), une remédiation est prévue sur la période d'examen suivante. Cette épreuve consiste en un oral qui se base sur les insuffisances démontrées dans le dossier.**
5. **En cas de « non validé » (FX) pour la deuxième épreuve (Test de calcul), une remédiation est prévue. Si la remédiation n'est pas validée, l'étudiant-e obtient la note F pour le module. Le résultat de la 1ère épreuve reste acquis.**

7 Modalités d'évaluation et de validation

Remédiation

Modalité : Remédiation possible Pas de remédiation

Modalité : DSI : Examen oral complémentaire,
La note après la remédiation est E ou F. Le FX est exclu.
(Article 29 du règlement sur la formation de base (Bachelor et master) de la HES-SO.
Décision n° R 2020/18/60 du Rectorat de la HES-SO, lors de sa séance du 2 juin 2020.)

Calcul professionnel : selon les modalités annoncées par le responsable de module dans le contrat de remédiation/répétition

Répétition

Modalités de répétition : Participation au module selon modalités spécifiques
Modalités d'évaluation de la répétition : Autre :
Délai pour l'évaluation de la répétition : Fin du semestre durant lequel le module est répété

8 Remarques

La présence aux cours est obligatoire

Concernant la gestion et l'annonce des absences, l'étudiant doit se référer aux règlements internes de HESAV.

Les modalités d'enseignement et de validation seront adaptées en fonction des recommandations COVID-19 édictées par l'OFSP et déterminées par les responsables du module

La gestion des situations particulières estudiantines est de la responsabilité des responsables de modules.

9 Bibliographie

Doenges, M. E., Moorhouse, M. F., & Geissler-Murr, A. C. (2020). *Diagnostics infirmiers : Interventions et justifications* (5e éd.). De Boeck.

Kozier, B., Erb, G., Berman, A., & Snyder, S. (2012). *Soins infirmiers : théorie et pratique* (2e éd., Vol. 1-2).

ERPI. Marieb, E. N., & Hoehn, K. (2019). *Anatomie et physiologie humaines* (6e éd.). ERPI.

NANDA International. (2021). *Diagnostics infirmiers : définitions et classification 2021-2023* (12e éd.). Elsevier

Masson. Pépin, J., Ducharme, F., & Kérouac, S. (2017). *La pensée infirmière* (4e éd.). Chenelière éducation.

Rispail, D., & Viaux, A. (2017). *Guide du calcul de doses et de débits médicamenteux* (4e éd.). Elsevier Masson.

10 Enseignants

Internes et externes à HESAV: se référer aux horaires de cours.

Responsables de module : Amélia Didier / Tamara Chédel

Descriptif validé : Septembre 2021

Par la responsable locale de filière : Patrick Van Gele